

ATTESTATION DE CONTRÔLE/D'INSPECTION PERIODIQUE/ENTRETIEN
BRÛLEUR UNE ALLURE/DEUX /

Date du contrôle : 10/11/25

ENTREPRISE
nom: Pinaud Daniel
rue et numéro: 73 Rue des Vonniaux
code postal - commune: 7640 Péronnes - L.A
tél.: gsm: 0494911251
email:
numéro d'entreprise: 0895389182
PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSTALLATION TECHNIQUE

TYPE DE TRAVAUX
Inspection périodique
1er contrôle de mise en conformité
2ème contrôle de mise en conformité
Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement
Contrôle dans le cadre d'une procédure de réception
COMBUSTIBLE
Liquide: Gasoil chauffage
Gasoil ch. extra
Combustible résiduel
Autre:
Gazeux: Gaz naturel
Propane
Butane
Biogaz
Autre:

GÉNÉRATEUR DE CHALEUR
Nb de générateurs dans le local de chauffe:
Identification du générateur (si plusieurs):
Monté en *: B
C
Type unit: Oui
Non
Plaque signalétique: présent
absent
Marque: Franco-B Type: BTX
Puissance nominale (kW): 35
Année de fabrication (1): 2000
Générateur à condensation: Oui
Non
N° serie: 9714510
BRÛLEUR
non-prémix
prémix (9)
à air pulsé (séparable)
1 allure
2 allures
modulant
Si d'application
Plaque signalétique: présent
absent
Marque: Weulhaupt Type: WLS
Débit: 18-3,4 (kg/h ou l/h ou m³/h)
Année de fabrication (1): 2002
N° serie: 5067095

INTRODUCTION DE LA DEMANDE INITIALE DE PERMIS D'URBANISME:
Avant le 29/05/2009
A partir du 29/05/2009
Réponse à la question précédente déduite:
De l'estimation de l'âge du bâtiment sur base de son observation
D'informations orales transmises par l'utilisateur / le propriétaire
De la présentation de la demande initiale de permis d'urbanisme ou du permis d'urbanisme par l'utilisateur/le propriétaire
2. VÉRIFICATION DU GÉNÉRATEUR DE CHALEUR
L'état général du générateur de chaleur est-il en ordre?
Les dispositifs de sécurité sont-ils en ordre?
Remarques: Remplacement gicleur et cartouche filtre
CONTRÔLES
1. ORIFICES DE MESURE (2)
Le générateur est-il dispensé de l'obligation d'être équipé d'orifices de mesure?
OUI NON
Si réponse = « NON » (= doit être équipé d'orifices)
Présent et conforme
Présent et non conforme
Absent et techniquement non réalisable
Remarque - Cause de non conformité:

3. MESURES
Application = 1: combustible liquide - 2: combustible gazeux
Table with 10 columns: Unité, Application, Mesures avant l'entretien, Mesures finales, Exigences, Conformité. Rows include Temperature d'eau, Gicleur (marque/type, débit, angle), Pression (pompe, gaz statique, gaz dynamique, gaz brûleur, cheminée), Indice fumée, Teneur en O2, CO2, CO, Temp. des gaz de combustion, Temp. de l'air comburant, Température nette, Rendement de combustion.

D'UN GÉNÉRATEUR DE CHALEUR - COMBUSTIBLE GAZEUX/LIQUIDE
ALLURES - RÉGION WALLONNE

4. LOCAL DE CHAUFFE – AMENÉE D'AIR – ÉVACUATION DES GAZ DE COMBUSTION (5)	OUI	NON	SANS OBJET
Conformité de la ventilation basse?	☒		
Conformité de la ventilation haute?			☒
Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion?	☒		
Présence anormale de condensation dans les conduits d'évacuation des fumées? (si pas à condensation)		☒	
En cas de non-conformité → causes de non-conformité et actions à entreprendre:			

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (6)

L'ensemble générateur de chaleur - local de chauffe - dispositif de ventilation - dispositif d'évacuation des gaz de combustion est conforme à la législation en vigueur:

☒ OUI: Remarques

☐ NON: Remarques

Réalisation d'un diagnostic approfondi dans le cadre d'une inspection périodique (si P_{nom} > 20 kW)

A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ? (en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent)

☒ OUI ☐ NON

Si réponse = « OUI » → Passer au point B.

Si réponse = « NON » → Passer au point C.

B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?

☐ OUI ☒ NON

Si réponse = « OUI » → Passer au point D.

Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre de diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**

C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ?

☐ OUI ☐ NON

Si réponse = « OUI » → Passer au point D.

Si réponse = « NON » → Passer au point E.

D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ?

☐ OUI ☐ NON

Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**

Si réponse = « NON » → Attendre le 1er contrôle périodique après ces 2 ans pour faire réaliser le diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**

E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ?

☐ OUI ☐ NON

Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. **Sortie du tableau**

Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter une seule fois. Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note: Un seul report est admis. **Sortie du tableau**

Inspection périodique du système de régulation et de la (des) pompe(s) de circulation

Vérification à effectuer sur la (les)pompe(s) de circulation du(des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS,...).

Inspection du système de contrôle

Si inexistant, cocher cette case ☐

Inspection de la (des) pompe(s) de circulation

La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel?

☒ AUTO ☐ MAN^(a)

Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex. : bruit anormal)?

☐ OUI^(c) ☒ NON

Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur,...)?

☒ OUI ☐ NON

Si oui, préciser

L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée?

☒ OUI ☐ NON

Remarques:

Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit?

☒ OUI ☐ NON^(b)

(a) Si mode manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique.

(b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne.

(c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

PROCHAINES INTERVENTIONS (7)

☒ Inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 10/11/26 et le 10/02/27

☐ En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le: 10/11/2

☐ De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement après mise en conformité

☒ L'entretien (conseillé) au plus tard le 10/11/27

☐ De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le ⁽⁸⁾

Attestation de contrôle périodique/d'un générateur de chaleur établie par:

Nom: PINATON Daniel

☒ Technicien agréé : ☒ L ☐ GI ☐ GII N° d'agrément: TL384

Signature:

Attestation de contrôle périodique/d'un générateur de chaleur reçue par:

Nom:

Qualité

Signat

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à laquelle la mesure a été réalisée doivent être agrafés sur cette attestation.

testo 330-1
V2.24 02925901/B

10.11.2025 12:35:14

Combustible : Fioul dom
O2 réf : 3.0 %
CO2Max : 15.2 %

Combustion

190.9 °C T fumées
21.1 °C T comburant
169.8 °C Temp. grille
12.02 % CO2
20 ppm CO Hi
28 mg/Wh CO Hi
4.4 % Oxygène
-12 Pa Tirage
91.9 % η Hi
85.9 % η Hs
— mbar DeltaP brûl.
— mbar DeltaP stat
— mbar DeltaP dyn
48.7 °C Point rosée